

SIGNES TRAIL SUD SAINTE BAUME 2022

3 COURSES

REGLEMENT

Présentation :

L'association " SALAMANDRE TRAIL AVENTURE" en collaboration avec la municipalité de SIGNES organisent le 17 AVRIL 2022 le :

SIGNES TRAIL SUD SAINTE BAUME 2022

Courses pédestres sur chemins et sentiers, ouvertes à partir de l'âge de 18 ans pour les Trails de 18 et 31 kms
et 16 ans pour le 9 kms. Toutes les informations sont consultables sur le site internet <http://signestrail.fr/>
et la page Facebook TraildesIgles Greg

1-inscriptions :

A partir du 15 Janvier 2022

« 700 dossards sur l'ensemble »

Tarif 9kms 10€ jusqu'au 28 Mars 2021 inclus 15€ au delà

Tarif 18kms 18€ jusqu'au 28 Mars 2021 inclus 23 € au delà

Tarif 31kms 30€ jusqu'au 28 Mars 2021 inclus 35€ au-delà

**Pas de repas d'après course
Juste un Ravito**

Modalités d'inscriptions :

- en ligne de manière sécurisée sur le site : www.chronosports.fr
Conformément à l'article II-A-4 de notre règlementation des manifestations hors stade et en référence à l'article L 231-2-1 du Code du Sport, la participation à une compétition est conditionnée à la présentation :

- d'une Licence Athlé compétition, Athlé entreprise, Athlé running ou d'un titre de participation Pass running délivré par la F.F.A en cours de validité à la date de la compétition;
 - d'une Licence sportive en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître par tous les moyens, la non contre-indication à la pratique sportive de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition;
 - d'une Licence délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation;
 - Une licence délivrée par l'UNSS ou UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire.
- pour les non titulaires d'une licence fédérale, d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an ou de sa copie (document conservé par l'organisation).

Les inscriptions seront validées uniquement si le dossier est complet :

Renseignement coureur, certificat médical ou licence et le montant payé selon la course. Pass Sanitaire ou test PCR de moins de 48h « selon loi en vigueur du moment »

3 possibilités :

- en ligne de manière sécurisée sur le site : www.chronosports.fr
- remplir et renvoyer le bulletin d'inscription téléchargeable, le certificat médical portant la mention « non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition » ainsi que le règlement à L'ordre de SALAMANDRE TRAIL AVENTURE

Adresse du siège social : Salamandre Trail Aventure
1850 chemin de la Clare
83270 Saint Cyr sur Mer

Le prix de l'inscription comprend :

- 9 kms : le dossard, le tee-shirt et le ravitaillement d'arrivée.
- 18 et 31 kms : le dossard, le tee-shirt et les ravitaillements

2-Retrait des Dossards

Le Samedi 16 Avril 2022 de 15h00 à 19h00 à la salle de fêtes de Signes

Le Dimanche 17 Avril 2022 à partir de 6h30 au même endroit.

Les Dossards ne seront remis que si les dossiers sont complets « certificat médical ou licence et paiement »

Lors de la remise des dossards : tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

3-Epreuves :

- **Les Pistes de Siou Blanc** de 9 kms
Course ouverte à partir de la catégorie Cadet « 2005 à 2006 »
- **Les Sentiers d'Ugolin** de 18 kms
Course ouverte à partir de la catégorie Junior « 2003 à 2004 »
- **La Trace des Montrieux** de 30 kms
Course ouverte à partir de la catégorie Espoir « 2000 à 2002 »

4-Respect de la Nature et des autres

- Respecter la nature et les lieux traversés.
- Ne rien jeter au sol, respecter la faune et la flore.
- Conserver avec vous tous vos déchets "en route" (n'oubliez pas de les jeter dans les poubelles prévues à cet effet dans les différents points de ravitaillement).
- Respecter les personnes.
- Ne pas tricher : ni avant, ni pendant, ni après la course.
- N'utiliser aucune substance dopante.
- Respecter autrui, qu'il s'agisse des autres coureurs, des bénévoles mais également des spectateurs venus vous encourager.
- Porter assistance à toute personne en situation dangereuse, ou en difficulté. En récupérant le numéro de son dossard et en appelant le PC course.

07 67 08 24 71

5-Modifications/Annulation

En cas de Pandémie et sur ordre de la Préfecture ou de l'Etat

En cas de très mauvaise météo l'organisation se donne le droit d'annuler la course sans préavis.

En cas de désistement d'un concurrent, ni remboursement, ni avoir ne sera effectué pour quelque motif que ce soit. En cas d'annulation pour raison de force majeure (conditions météo extrêmes par exemple) les droits d'inscriptions resteront acquis à l'organisateur.

6-Responsabilité :

L'organisation est couverte par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de la Société ALLIANZ. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leurs licences. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident immédiat ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir aux concurrents du fait de leur participation à cette épreuve et en cas de vol. En cas d'accident et de blessures, les participants s'engagent à aucune poursuite contre les propriétaires des terrains privés ou publics traversés par le tracé. Tous les compétiteurs participent sous leur propre responsabilité.

7-Sécurité/Secours :

Chaque coureur s'engage à respecter les instructions qui lui seront données lors du briefing par le directeur de course.

Matériel Obligatoire :

- Réserve d'eau d'un litre minimum pour le 18kms et le 30kms
- Couverture de survie et sifflet pour le 18kms et le 30kms
- De la nourriture pour le 18 et le 30 kms parce que le parcours est en semi autonomie et parce que la Fédération Française d'Athlétisme l'exige suite à la Pandémie de COVID.
- Veste goretex ou membrane similaire exigée « en cas de mauvais temps » pour le 18kms et le 30kms
- **Téléphone chargé avec le numéro du PC sécurité mémorisé [07 67 08 24 71](tel:0767082471) pour tous**
- Gobelet personnel pour tous « **pas de gobelets aux ravitos** »

Le balisage sera matérialisé par de la rubalise positionnée sur les arbres et de la peinture à la craie au sol « sur les portions de route ». Des signaleurs en tee-shirt de l'organisation ou avec des chasubles fluorescent seront postés sur le bord du parcours. Ne suivez que les indications de ces personnes. On vous demande un respect total de l'environnement.

La sécurité des parcours est assurée par les signaleurs et encadrant de la course.
Les Secours et la surveillance médicale sont sous la responsabilité des Services de Secours engagés et du médecin de la course.

Sur chaque course, la fermeture des parcours est assurée par un personnel de l'organisation identifié par un gilet de sécurité jaune.

Des pointages manuels seront mis en place sur les deux longs parcours et les listings seront remis à la direction de course pour contrôle.

En cas d'abandon sur blessure, les secours communiqueront le N° de dossard au PC course.
En cas d'abandon pour autre motif, le coureur doit remettre son dossard à un signaleur qui communiquera le N° au PC course.

8-Classements :

- 9, 18 et 30 kms : classement des trois premiers scratch et les trois premiers de chaque catégorie « sans cumul »

9-Recompenses :

- **9, 18 et 30 kms. Les trois premiers scratch homme, les trois premières scratch femme et les premiers de chaque catégories**
- **Dans le respect des règles sanitaires du moment, il est possible de remettre les récompenses sans protocole.**

10-Mise Hors Course:

Les concurrents seront éliminés pour cause de : Absence de dossard ; Falsification de dossard ; Retard important au départ de la course ; Absence de pointage sur les fiches de l'organisateur ; Dégradations du site en empruntant les sentiers non balisés ou par non respect de la nature « déchets »

11-Droit à l'Image :

Le simple fait de valider votre inscription autorise l'organisateur du SIGNES TRAIL à utiliser les images ou vidéos sur lesquelles vous pourriez apparaître dans le cadre de la promotion de cet événement : publication sur plaquettes, affiches, site web, partenaires et tout autre support d'information et de communication du SIGNES TRAIL. Cette autorisation est valable 5 ans à compter du jour de la course. Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction de ces photos ne devront pas porter atteinte à votre réputation ou à votre vie privée.

12-CNIL

Vie privée : si vous souhaitez que votre nom et prénom ne figure pas dans le classement, merci de nous le signaler en début de course

13- Le Bon Geste de Salamandre Trail Aventure

Les Organismes s'engagent auprès des Associations ARI , Orphelins des Sapeurs Pompiers et DFD83 à reverser la somme de UN Euro par Dossard comme l'an dernier

14-Barrières horaires :

Elles seront précisées sur le site de la course aux environs du 28 Mars 2022, à vous de les consulter. Les traileurs hors délais seront contraints de retirer leur dossard sur la demande d'un membre de l'organisation ou membre du staff médical, s'ils souhaitent continuer ce sera sous leur entière responsabilité et ils n'apparaîtront pas sur le classement.

15-Siège Social

SALAMANDRE TRAIL AVENTURE
1850 Chemin de la Clare
83270 Saint Cyr sur Mer